

Le département des opérations de maintien de la paix.

Auteur : COFFINIER

Date : 2003

La création de l'Organisation des Nations Unies repose sur le principe de base qu'il faut préserver la communauté internationale du fléau de la guerre. Ce souci a motivé la mise en place d'un Département des opérations de maintien de la paix.

Pour marquer le caractère primordial de celui-ci, le Secrétaire général Kofi Annan a d'ailleurs nommé Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix le 1er octobre 2000.

L'Organisation des Nations Unies :

L'ONU possède deux outils : L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. La première qui regroupe des représentants de plus de cent quatre-vingt dix Etats n'a pas de réel pouvoir décisionnel. Le Conseil de sécurité, en revanche, composé de cinq membres permanents (Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni, Russie) qui possèdent un droit de veto et de dix membres tournants représentant les cinq continents, est le véritable organe de décision des Nations Unies.

Le Département des opérations de maintien de la paix :

Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Département des opérations de maintien de la paix aide les États Membres et le Secrétaire général dans les efforts qu'ils déploient pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Sa tâche consiste à planifier, préparer, superviser et diriger les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour qu'elles puissent s'acquitter efficacement du mandat qui leur est confié, sous l'autorité générale du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et sous la responsabilité du Secrétaire général.

Le Département assume la direction politique et exécutive des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et veille à l'accomplissement des mandats confiés par le Conseil de sécurité, en se tenant en contact permanent avec les membres du Conseil, les pays fournissant des contingents ou des ressources financières et les parties au conflit. Il s'efforce d'aider le mieux possible les missions sur le terrain et de leur apporter un appui logistique et administratif en faisant une utilisation optimale des moyens disponibles. Il s'agit notamment d'assurer en temps opportun le déploiement du matériel et l'offre de services de qualité, la mise à disposition des ressources financières nécessaires et l'entrée en fonctions de membres du personnel convenablement formés. Le Département cherche à intégrer les efforts des organismes des Nations Unies et des entités gouvernementales et non gouvernementales dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Il prodigue également ses conseils aux autres missions politiques et de consolidation de la paix des Nations Unies et leur apporte son appui en ce qui concerne les questions militaires, la police, l'action antimines, la logistique et l'administration..

Si les différentes opérations de maintien de la paix ont des mandats spécifiques, elles poursuivent cependant certains objectifs communs: alléger les souffrances des hommes, instaurer un environnement porteur de paix et mettre en place des institutions qui permettent l'instauration d'une paix durable. La présence sur le terrain d'une opération de maintien de la paix contribue à la réalisation de ces objectifs, puisqu'en intervenant comme tierce partie, l'ONU peut exercer une influence directe sur le processus politique. Le Département s'emploie par ailleurs à réduire les nombreux risques

auxquels peuvent être exposés les soldats de la paix sur le terrain.

Les opérations de maintien de la paix peuvent avoir plusieurs composantes, dont une composante militaire, armée ou non armée, et diverses composantes civiles, recouvrant toute une gamme de domaines. En fonction de leur mandat, les missions de maintien de la paix peuvent notamment être amenées à :

- se déployer pour prévenir l'apparition d'un conflit ou l'extension d'un conflit aux pays limitrophes;
- stabiliser un conflit après un cessez le feu afin de créer un environnement favorable à la signature d'un accord de paix;
- diriger des Etats ou des territoires lors d'une transition vers un gouvernement stable qui s'appuie sur des principes démocratiques et qui privilégie le développement économique.

Conclusion :

Malheureusement le Département des opérations de maintien de la paix et plus largement l'ONU ont connu de nombreux échecs : la Somalie, le Rwanda, le conflit israélo-palestinien, le Kosovo où l'OTAN a agi sans mandat et où une résolution n'a légitimé l'action qu'à posteriori ou encore l'Iraq où la guerre n'a jamais été légitimée et où l'ONU n'a pu que prendre acte.

En fait, l'ONU et son Département des opérations de maintien de la paix n'arrivent pas à maintenir ni même à rétablir la paix dans le monde. Ils sont amenés à se cantonner à un rôle d'observateur et à s'appuyer d'une manière plus ou moins volontaire sur l'hyper puissance américaine ou sur des acteurs régionaux pour agir.

L'avenir de l'ONU en tant que régulateur et acteur principal de la communauté internationale est par conséquent encore à construire.